RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉPREUVES FÉDÉRALES ENTREPRISE DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE GOLF

ÉDITION DU 17/01/20201

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1 Pour les Associations

- Les épreuves sont ouvertes aux Associations d'Entreprise, Sections Territoriales d'entreprise et Comités d'Entreprise de la ligue Nouvelle-Aquitaine
- Etre à jour des redevances fédérales, Ligue et Comité Départemental
- Les inscriptions aux compétitions se feront par l'extranet ffgolf **http:\\xnet.ffgolf.org** pour toutes les épreuves : Championnat régional par équipe
  Coupe de France (qualifications et finale régionale)
  Championnat régional individuel (qualification championnat fédéral)
  Championnat Pitch & Putt (qualification et finale régionale)

1-2 Pour les équipiers :

a) Répondre : Aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, et aux conditions précisées dans les Règlements particuliers de chaque épreuve, et figurer sur la fiche de composition d'équipe.

b) Etre membre et licenciés de l'association qu'ils représentent

- Etre membres de l'association d'entreprise, du comité d'entreprise ou de la section territoriale d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires* de la société ou établissement dont ils dépendent au 1er jour de l'épreuve.

  * **Rappel de la règle générale :** Le salarié membre des équipes est soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois, soit titulaire d'une convention pré-retraite. Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.
- Pour chaque joueur, une attestation employeur datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association (cf règle générale) doit être fournie par mail à la Commission Entreprise de la Ligue au plus tard la veille de la première compétition à laquelle le joueur participe.
- L'attestation employeur sera valable pour toutes les épreuves de l'année

  - Pour les épreuves par équipes la signature par le capitaine de la fiche de composition d'équipe attestera que le statut de chaque joueur n'a pas évolué entre l'envoi et le 1er jour de l'épreuve.

  - Pour le Championnat de Ligue Individuel une déclaration sur l'honneur, par le Président ou le Capitaine (personnes déclarées dans les fiches de liaison), certifiant que le statut des joueurs inscrits n'a pas évolué entre l'envoi et le 1er jour de l'épreuve.

c) Etre titulaire à la date limite d'inscription des équipiers

- D'une licence dans un Club avec terrain, ou dans l'A.S. entreprise, comité d'entreprise ou section et territoriale d'entreprise qu'ils représentent, lorsqu'un équipier est licencié dans un Club avec terrain, il doit obligatoirement être rattaché à son A.S. d'entreprise.

  Pour rappel, seuls les joueurs licenciés liens 1 et 2 d'un Club avec terrain peuvent être rattachés à partir d'Extranet, les licenciés indépendants ne sont en aucun cas autorisés à jouer les épreuves golf d'entreprise.

- Du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, valable pour la saison en cours, et enregistré auprès du Club ou de la Fédération ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé.

2 – INSCRIPTIONS et ENGAGEMENTS

2.1 – Inscriptions

- Les inscription se font exclusivement sur l'extranet ffgolf **http:\\xnet.ffgolf.org** (aucune inscription par courrier, téléphone, mail, ….. ne sera retenue)
- Les Dates Limite d'Inscription aux compétitions par équipes et les dates de Clôture (date à partir de laquelle il n'est plus possible de modifier la feuille de composition d'équipe) sont définies pour chaque épreuve dans le calendrier publié sur le site de la ligue et reprises dans les règlements particulier de chaque épreuve.
- En règle générale
  - La DLI (Date Limite d'inscription des équipes) est fixée à un mois avant le premier jour de la compétition pour l'équipe
  - La Date de Clôture des équipiers (date à partir de laquelle il n'est plus possible de modifier la feuille de composition d'équipe) est fixée à sept jours pleins avant le 1er jour de l'épreuve.
  - Aucune inscription d'équipes ou de joueurs ne sera prise après ces dates.
- Dans chaque équipe il est possible d'inscrire le double d'équipiers nécessaire : Dix équipiers pour une équipe de cinq, huit pour une équipe de quatre, ceci pour pallier à des défections de dernière minute, seuls les équipiers inscrits pourront jouer.

2.2 – Engagements

Championnat France Pitch & Putt	Qualification Zone géographique	45 € par équipe
	Finale Régionale	90 € par équipe
Coupe de France	Qualification Zone géographique	190 € par équipe (pour les 2 tours)
	Finale Régionale	190 € par équipe
Championnat Régional par équipe		190 € par équipe
Championnat Régional individuel		60 € par joueur

- Les droits d'inscription incluent les droits au jeu (green fee) pour toutes les compétitions .
- Les droits d'inscription incluent les droits au jeu (green fee) des parties d'entraînement à l'exception des qualifications de Zone Géographique (Pitch & Putt et Coupe de France).
- Les droits d'inscription sont payables par virement soit selon RIB joint à la facture soit selon instructions précisées sur la facture, lors du virement il conviendra de rappeler le n° de facture et le n° d'affiliation du club.
- Les droits d'engagement de tout club déclarant forfait après la date de clôture des équipiers resteront acquis à la Ligue.

3 – ORGANISATION DES COMPETITIONS

3.1 - Départs des compétitions :

- Les départs seront communiqués par la ligue ou disponibles sur le site de la ligue au plus tard le jeudi précédent la compétition à 14 heures.
- Pour les compétitions par équipe les départs se feront par vague (et non nominativement)

- Pour les compétitions individuelles voir le règlement particulier de l'épreuve.

3.2 - Journée d'entraînement :

- Uniquement pour les épreuves : Coupe de France Finale Régionale, Championnat Régional entreprise par équipes, Championnat Régional entreprise Individuel
- La réservation des départs de la journée d'entraînement par les Clubs participants doit se faire directement au Club qui reçoit la compétition.

3.3 - Cas des ASE avec 2 équipes ou plus inscrites :

- Un équipier ne pourra jouer que dans une seule équipe, tout joueur inscrit sur les listes des équipiers potentiels peut jouer pour n'importe quelle équipe de son AS, seuls les joueurs n'ayant pas encore joué ont le choix de l'équipe dans laquelle ils joueront.
- Lors du 1er tour. Quelle que soit l'équipe dans laquelle un joueur est inscrit, il peut jouer pour l'équipe de son choix (1 ou 2), son appartenance à l'équipe (1 ou 2) sera définitive dès qu'il aura pris le départ de son premier trou.
- Lors des tours suivants : Un joueur ayant joué dans une équipe ne peut plus en changer.
- L'infraction à la règle entraîne la disqualification de l'équipe.

4.4 - Comité de l'épreuve constitué par:

- Les arbitres de l'épreuve, un représentant non joueur de la commission du golf entreprise de la Ligue Nouvelle Aquitaine, un représentant du golf

4.5 - Réunion des capitaines

Uniquement pour les épreuves «Coupe de France Finale Régionale» et «Championnat régional par équipes»

- La réunion des capitaines se tient à 19 heures la veille du 1er tour de l'épreuve, sauf indication contraire.
- La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de disqualification.
- En cas d'impossibilité de présence du capitaine, l'ASE a la possibilité de se faire représenter, ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine, cette demande doit être formulée par mail à la Ligue **alv.ligolfnouvaquit@orange.fr** avec copie au délégué entreprise **ligolf.na.entreprise@gmail.com** ce mail doit préciser n° de club et le nom de l'ASE absente à la réunion, le nom et le prénom ainsi que les coordonnées (mail et tel) de la personne qui représentera l'ASE à la réunion des capitaines.
- Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe est communiquée au capitaine afin d'être contresignée.

4.6 - Résultat – remise des prix :

Pour l'ensemble des compétitions, les résultats officiels et définitifs sont proclamés le soir de la compétition.

Pot et trophées à charge de la ligue

5 – TENUES VESTIMENTAIRES

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant les épreuves.

A ce titre sont interdits les «blue jeans», les tee-shirts et les débardeurs, il est demandé de même une tenue correcte pour les remises des prix qui incluts les claquettes et les nus pieds qui sont également interdits.